



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 86338

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les jeunes lycéens qui ont suivi un cursus à l'étranger lors de leur demande de réintégration dans leur établissement d'origine. En effet, de plus en plus de lycéens effectuent un séjour à l'étranger et suivent pendant une année leur scolarité dans un lycée local et non un lycée français. Cette immersion totale est particulièrement bénéfique tant concernant l'apprentissage de la langue que la découverte d'une nouvelle culture. Toutefois, à leur retour en France, nombreux sont ceux qui rencontrent des difficultés pour se réinscrire dans leur lycée d'origine, l'administration considérant qu'ils sont sortis du système scolaire. De plus, certaines filières ne sont également plus accessibles aux inscriptions « post bac » lorsque les élèves ont suivi après l'obtention du baccalauréat une scolarité d'une année à l'étranger. Face à ces difficultés, il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour simplifier la réintégration dans le système scolaire des élèves partis suivre un cursus à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86338

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5841

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)